

Aide à la rénovation des points de vente fixe artisanaux, commerciaux ou de service

CA DE LENS LIEVIN

Présentation du dispositif

Cette aide vise à favoriser la rénovation des points de vente fixe artisanaux, commerciaux ou de service de proximité.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

- Entreprises éligibles

L'aide s'adresse aux artisans et commerçants existants, en création ou en reprise, situées dans les communes suivantes : Avion, Harnes, Lens, Liévin, Méricourt (la Région intervient pour les autres communes avec [le dispositif REHA](#)).

Pour quel projet ?

- Dépenses concernées

Sont financés les travaux de second œuvre d'aménagements intérieurs ou extérieurs dédiés à l'activité. Les investissements doivent être compris entre 5 000 et 30 000 € HT.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

L'aide de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin prend la forme d'une subvention de 40% des investissements éligibles HT. Soit une subvention comprise entre 2 000 et 12 000 €.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

- Après de quel organisme

Se rapprocher de la Direction développement économique et emploi pour connaître les conditions d'éligibilité,

recevoir son dossier de demandes d'aides et pour tous renseignements : Tél. : 03 21 79 05 33 ou via le [formulaire de contact en ligne](#).

Organisme

CA DE LENS LIEVIN

Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin

- **Service Développement Economique**

21 rue Marcel Sembat

BP 65

62302 LENS CEDEX

Téléphone : 03 21 79 05 34

E-mail : deveco@agglo-lenslievin.fr